



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
—
COMMUNE
DE
MENCHHOFFEN

À Monsieur Franck LEROY
Président de la Région Grand Est

MOTION POUR UNE COCONSTRUCTION DU TRANSPORT SCOLAIRE ENTRE LA RÉGION GRAND EST ET SES TERRITOIRES

Dans le cadre du transport scolaire, compétence qu'elle détient, la Région Grand Est a mis les communes devant le fait accompli : à partir de la rentrée de septembre 2024, les communes qui souhaiteront maintenir une rotation méridienne devront en assumer le financement elles-mêmes. La Région présente cette décision comme une mesure d'équité entre les territoires, puisque seuls deux départements bénéficient à ce jour d'une prise en charge de cette rotation méridienne. C'est par conséquent un nivellement par le moins-disant. La commune signataire de cette motion demande un sursis pour une réelle coconstruction nécessaire au montage financier de cette dépense supplémentaire, qui est infligée aux communes dont le budget est déjà très serré.

ATTENDU que la loi n°2015-991 – dite NOTRe – portant nouvelle organisation territoriale de la République, publiée le 07 août 2015 et constituant l'un des piliers de la décentralisation, a transféré la compétence du transport scolaire des départements vers la Région Grand Est,

ATTENDU que ce transfert de compétence a été accompagné par un transfert de portefeuille,

ATTENDU que dans son courrier du 21 mai 2021, réponse à l'interpellation de certains maires du territoire à son encontre, et concernant la suppression annoncée sans date de la rotation méridienne des transports scolaires, le président de la Région Grand Est a assuré « que la continuité et la qualité du transport demeurent des priorités essentielles pour la Région et (...) invite [les maires destinataires] à prendre l'attache de la Maison de Région de Strasbourg pour engager un dialogue constructif en ce sens » et plus loin qu'il prendra « le temps nécessaire pour construire, dans la continuité des relations de confiance menées depuis quatre ans que la Région Grand Est assure la compétence des transports scolaires »,

ATTENDU que dans sa réponse du 03 février 2022 aux sénateurs Elsa SCHALCK et Claude KERN l'interpelant sur la même question, le président de la Région Grand Est a affirmé que « l'année 2022 sera dédiée au dialogue avec les territoires pour la mise en place des contrats de mobilité solidaire »,

ATTENDU que ces affirmations n'ont jamais été démenties ou rectifiées par le nouveau président de la Région Grand Est,

Adresse Postale : **MAIRIE** – 6, Rue de la Mairie – 67340
Tél. : **03 88 89 44 46** / Fax : **03 88 03 37 79**
mairie.menchhoffen@orange.fr

ATTENDU que, lors de la seule réunion abordant le transport, organisée par les élus et techniciens de la Région Grand Est, le mercredi 24 avril 2024, dans la Maison de l'intercommunalité Hanau-La Petite Pierre, le temps n'était plus au dialogue et à la coconstruction du transport scolaire souhaités, mais simplement à une information descendante,

Le Conseil Municipal,

CONSTATE que la Région Grand Est a décidé de manière unilatérale de transférer le coût de la rotation méridienne du transport scolaire aux communes dont les dotations vont cependant s'amenuisant d'année en année,

CONSTATE que cette décision prise sans aucune concertation avec ses territoires n'a pas donné lieu à la coconstruction annoncée et souhaitée de part et d'autre,

CONSTATE que le transfert de cette charge de la Région Grand Est vers les communes ne comprend pas de transfert équivalent de portefeuille et ne prend par conséquent pas en compte la déduction de cette somme dans les coûts globaux de fonctionnement,

AFFIRME que le transport scolaire fait partie intégrante du panel minimal des services que les élus doivent pouvoir offrir aux parents d'élèves de leur territoire, dans le souci de revivifier ce dernier et de le redynamiser en y proposant les mêmes services que dans les grandes villes, et dans le but que davantage de jeunes couples s'y installent,

AFFIRME son souhait de maintenir la rotation méridienne du transport scolaire, conscient que sa suppression fragiliserait les emplois de chauffeurs de bus, augmenterait le bilan carbone de la pause méridienne en mettant davantage de voitures sur les routes, fragiliserait les accueils périscolaires déjà bien chargés et grèverait davantage encore le budget des familles les plus fragiles, les obligeant à se diriger vers les services périscolaires,

DEMANDE à la Région Grand Est de surseoir à sa décision de refacturer le coût de la rotation méridienne du transport scolaire aux communes,

DEMANDE qu'une réelle coconstruction soit engagée afin de rechercher toutes les solutions possibles.

Fait à Menchhoffen, le 3 juin 2024.

Les membres du Conseil Municipal

Le Maire,
Alain DANNER